

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : gagnons6-cssd-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/cf7d4f88b5c258281f23d033>

Date d'obtention : 2025-02-24 14:32:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime en premier. Par la suite, il faut évaluer l'incident et vérifier les informations. Si on estime que nous avons affaire à des activités qui pourraient être malveillantes et de nature criminelle, il faut alors contacter le service de police et NE PAS compléter la grille de l'évaluation de l'incident avec l'instigateur. On parle à l'instigateur et on complète la grille d'évaluation avec ce dernier s'il ne s'agit pas d'activités qui pourraient être malveillantes. Avec les informations recueillis, l'école pourra alors déterminer s'il s'agit d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut prendre le temps de bien recueillir toutes les informations et prendre le temps de rencontrer les personnes impliqués afin d'avoir le plus d'informations pour évaluer les intentions de l'instigateur (trice). Selon les informations recueillis, nous avons plusieurs options qui s'offrent à nous.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Quand l'intention est impulsive, l'application de la méthode sexto est plus délicate. Parce qu'il faut rencontrer individuellement, dans les meilleurs délais, l'auteur du signalement, la victime ainsi que les autres élèves impliqués. Il faut consulter les politiques ou les règles de l'établissement pour déterminer s'il y a eu infraction aux règles de l'établissement. Examiner aussi les dispositions du Code criminel incluses dans la trousse. Consulter les politiques ou les règles de l'établissement pour déterminer s'il y a eu infraction aux règles de l'établissement. Examiner aussi les dispositions du Code criminel incluses dans la trousse. S'assurer qu'aucune infraction criminelle n'a été commise. S'assurer de faire un signalement à la DPJ à la toute fin.